



## PROCES – VERBAL DE LA SEANCE du conseil d'administration

Date : 25 juin 2018

Année scolaire : **2017/2018**

Numéro de séance: N° 5

Date de transmission de la convocation aux membres : 14 juin 2018

1<sup>ère</sup> convocation (oui/non) : **OUI**

2<sup>ème</sup> convocation (oui/non) :  
(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : **Monsieur Vincent BAUDET, principal**

Secrétaire de séance : **Mmes DU CLOUX et THEBAULT, représentantes des personnels**

Quorum : 13

Nombre de présents: 21

### Ordre du jour

#### I - Vie pédagogique et éducative

1. Bilan pédagogique
2. Statistiques sur les accidents scolaires et sur le remplacement des enseignants
3. Bilan annuel des actions menées pour l'accueil et l'information des parents d'élèves
4. Projets 2018-2019
5. Manuels scolaires
6. Organisation du temps scolaire
7. Nouvelle sectorisation

#### II - Fonctionnement général

1. Conventions et contrats
2. Travaux

#### III – Vie budgétaire et financière

1. Tarifs
  - 1.1. Logements
  - 1.2. Dégradations (manuels scolaires et autres)
2. Crédits pédagogiques globalisés
3. DBM
4. Utilisation des fonds sociaux

#### IV - Questions diverses

(A déposer au secrétariat 48 heures avant la date du conseil si vous souhaitez aborder un sujet lors du CA).

- Annexes [nombre – titre)

Déclaration lumineaire

Annexe 1 - Bilan pédagogique

Annexe 2 - Statistiques sur les accidents scolaires et les remplacements des enseignants

Annexe 3 - Bilan annuel des actions menées pour l'accueil et l'information des parents d'élèves

Annexe 4 - Projets d'actions 2018-2019

Annexe 5 - Conventions et contrats

## PRESENCE au CONSEIL

Séance du 25 juin 2018

Qualité		Titulaires			Suppléants				
		Nom - Prénom	P[ $\square$ ]	A[ $\square$ ]	E[ $\square$ ]	Nom - Prénom	P[ $\square$ ]	A[ $\square$ ]	E[ $\square$ ]
<b>ADMINISTRATION</b>	Chef d'établissement	M. BAUDET Vincent	X						
	Principale Adjointe	Mme NADEAU Elisa	X						
	Gestionnaire	M. DEROUET Hervé	X						
	C.P.E.	Mme JOUINEAU Isabelle	X						
<b>ELUS LOCAUX</b>	Collectivité de rattachement	M. LEDEUX Jean-Louis Conseiller Départ., Conseiller Municipal Lusignan			Pouvoir de Mme Pécriaux X	M. COQUELET Benoît, Vice-président du Conseil Départ.			
		Mme PECRIAUX Sybil Conseillère Départ. Adjointe au Maire Payré				X	Mme FAUCHER Claudie, Conseillère Départ.		
	Commune siège	Mme VADIER Karine, Représentante de la Commune de Lusignan	X						
	Commune siège	/							
<b>PERSONNALITES QUALIFIEES</b>		M. THEVENIN Jean-Pierre			X				
<b>PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT</b>	Personnel d'enseignement	Mme PFEIFFER Sylvie	X			Mme POSTEL Catherine			
		M. RUMEAU Nicolas	X			Mme DAIRAY Céline			
		M. GUILLIN Nicolas	X			M. VEYSSIERE Pascal			
		M. DUPUY Emmanuel	X			Mme BOISSON- FLOC'H Albane			
		Mme THEBAULT Lydie	X			Mme ROGEON Cécile			
		Mme DU CLOUX Henriette	X			Mme DOUELLE Corinne			
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	M. GAUVIN Jean-Marc	X			M. COURSEAU Julien			
		Mme PASQUIER BOUTINOT Catherine	X			Mme ARDOUIN Catherine			
<b>PARENTS D'ELEVES et ELEVES</b>	Parents d'élèves	Mme GAUTIER Magalie	X			Mme BRACONNIER Anne	X		
		Mme POIRIER Emmanuelle				X	Mme BONNET Nathalie	X	
		Mme KOUBAITI-JULIER Bernadette				X	Mme EMERIAULT Sylvie		
		Mme FIGUEIRA Julie				X	Mme GARY Stéphanie	X	
		M. REDONNET Tony	X				Mme NOVAK Sandra		
		Mme COUPELON Lou	X				Mme FROEHLICH Pia		
	Elèves	BELLINI Emma	X				THOMASSE Jérémie		
		PETIT Margot	X				PERONNEAU Mathis		

[ $\square$ ] P : Présent - A : Absent - E : Excusé

## Préambule

Le quorum étant atteint, Monsieur Baudet, le président du conseil, ouvre la séance à 18h03.

Le secrétariat sera assuré par Mesdames Du Cloux et Thébault.

*Arrivée des deux élèves, Mesdemoiselles Bellini et Petit, à 18h06 qui élève le nombre des votants à 21.*

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le procès-verbal du précédent conseil d'administration du 7 mai 2018.

Aucune question diverse n'a été déposée pour ce conseil. Néanmoins, Monsieur Baudet précise que des réponses aux questions posées lors des conseils d'administration ultérieurs seront apportées en fin de séance. Ces dernières, qui devaient faire l'objet d'une étude, reçoivent donc une réponse différée.

Avant d'entamer l'ordre du jour, Madame Pfeiffer fait lecture d'une déclaration liminaire portée par les représentants des personnels du collège Jean Monnet. Cette déclaration qui a valeur d'information sera jointe au PV.

# I - Vie pédagogique et éducative

## 1. Bilan pédagogique (Annexe 1)

Monsieur Baudet précise qu'il y a eu 94 actions en rapport avec les axes du projet d'établissement cette année ; pour rappel il y en avait eu 72 l'année dernière.

- AXE 1 : « Garantir à chaque élève un accès à un niveau de qualification adapté et le plus ambitieux possible ».

44 actions contribuent à l'atteinte des objectifs (16 de plus qu'en 2016/2017) : le prix BD de la chronique des collégiens, le projet Elise Fontenaille, le projet théâtral « portrait-autoportrait », la chorale, le projet inter degré de lecture « la Fée serpente », les soirées lyriques de Sanxay, ...

- AXE 2 : Mobiliser l'ensemble de la communauté éducative pour « mieux vivre ensemble au collège ».

36 actions (7 de plus qu'en 2016/2017) : les actions pour réduire le coût des sorties (vente de chocolats/saucissons), les blogs, la sortie au palais de justice, la journée d'intégration à Vauchiron, l'éducation à la vie affective et sexuelle, les risques des réseaux sociaux, PSC1, GQS, l'équilibre alimentaire, ...

- AXE 3 : « Renforcer la cohérence et la continuité des apprentissages au-delà des nécessaires ruptures ».

14 actions (1 de moins qu'en 2016/2017) : concours « Dis-moi dix mots », la web radio, le prix du roman contemporain, l'atelier « Music'Aide », ...

Monsieur Baudet félicite l'ensemble des personnels à travers ce bilan pédagogique et les remercie pour leur investissement auprès des élèves.

Les déléguées élèves interrogées par Monsieur Baudet sur leur ressenti concernant les projets mettent en avant le fait que ces derniers ont suscité leur intérêt et sont appréciés pour le « changement » qu'ils apportent.

Monsieur Baudet rappelle que les projets impactent parfois sur les emplois du temps (les voyages et les sorties nécessitent des accompagnateurs). Consciente de cela, l'équipe de direction met en place, autant que faire se peut, le remplacement des enseignants. La pédagogie par projet implique qu'il y ait une tolérance vis-à-vis des absences des enseignants.

Madame Coupelon, représentante des parents d'élèves, souligne l'impact positif des projets sur les compétences des élèves (confiance en soi...) et sur les choix d'orientation en proposant de nouvelles perspectives professionnelles.

## 2. Statistiques sur les accidents scolaires et sur le remplacement des enseignants (Annexe 2)

Monsieur Baudet présente les statistiques. Le constat est qu'il y a peu d'accidents « vie scolaire » par rapport à l'effectif (485 élèves). Ce bilan est à mettre en lien avec un climat scolaire relativement apaisé (3 accidents « vie scolaire » et 2 accidents en EPS).

Monsieur Baudet rappelle que la déclaration d'accident doit être faite dans les 48 heures et qu'il faut y joindre un certificat médical.

Le taux de remplacement des enseignants reste stable par rapport à l'année dernière : 11, 47 % (Heures remplacées / Heures à remplacer). Ce taux est considéré comme convenable au regard de la politique ambitieuse de projet.

Les difficultés rencontrées cette année pour les remplacements sont expliquées par : les groupes en sciences en classe de 5<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>, l'engagement des enseignants dans diverses actions (SAPAD, FLE, soutien en mathématiques) et les enseignants affectés sur deux collèges.

### **3. Bilan annuel des actions menées pour l'accueil et l'information des parents d'élèves (Annexe 3)**

Sur l'année, quinze moments forts pour l'accueil et l'information des parents d'élèves sont comptabilisés.

La demi-journée des proviseurs a été annulée en raison des mauvaises conditions météorologiques.

Madame Coupelon demande si cette annulation a eu un impact sur les choix d'orientation post 3<sup>ème</sup>.

Monsieur Baudet répond qu'il ne semble pas y avoir eu d'impact dû à ce « manque », il prend comme exemple le faible taux d'orientation sur le lycée de Venours, alors que la structure a été visitée par l'ensemble des élèves et que le taux est d'habitude plus élevé. Les élèves de troisième ont par ailleurs visité les autres structures lors des journées portes ouvertes.

### **4. Projets d'actions 2018-2019 (Annexe 4)**

Monsieur Baudet présente le document distribué en indiquant que tous les projets ne seront pas présentés dans les détails.

Le collège propose deux types de projets : les projets gratuits et obligatoires, les projets payants et facultatifs. Le conseil s'intéressera surtout aux projets qui nécessitent un financement et par conséquent un vote du conseil d'administration.

Pour rappel, cette année, la sortie à Saintes (payante initialement) a été rendue gratuite grâce à la vente de chocolats. C'est le même constat pour la sortie à Oradour-sur-Glane qui a été financée par la vente des saucissons.

En sixième :

- Visite « Saintes gallo-romaine » ; 15,00 euros par élève

Vote : 0 contre / 0 abstention / 21 pour.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité.

- Participation au projet théâtre Albatros ; 11,50 euros par élève qui comprend le coût du transport et le prix de la place de théâtre

Vote : 0 contre / 0 abstention / 21 pour.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité.

En quatrième :

- Visite au Palais de justice de Poitiers ; 6 euros par élève

Vote : 0 contre / 0 abstention / 21 pour.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité.

En troisième :

- Visite d'Oradour-sur-Glane ; 16 euros par élève

Vote : 0 contre / 0 abstention / 21 pour.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité.

- Voyage en Espagne (Andalousie) ; 300 euros par élève

Monsieur Baudet indique que la distance étant plus importante que cette année, il y a une demi-journée de plus de transport en bus. Le prix de 300 euros ne prend pas en compte la participation liée aux différentes ventes réalisées par les enseignants. Le séjour devrait avoir lieu du dimanche 10 février au vendredi 15 février 2019.

Vote : 0 contre / 0 abstention / 21 pour.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité.

Madame Coupelon demande s'il est envisageable d'ouvrir le séjour en Espagne aux germanistes. Monsieur Baudet rappelle que cela a été fait cette année, et que ce sera fait cette fois-ci également dans la limite de 100 places.

- Participation au concert organisé par les JMF ; 4.5 euros par élève

Vote : 0 contre / 0 abstention / 21 pour.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité.

## **5. Manuels scolaires**

Monsieur Baudet rappelle que conformément à la note de service ministérielle du 2 juin 2016 et suite au conseil pédagogique du 18 juin 2018, les choix des manuels scolaires sont soumis à la validation du conseil d'administration.

Il a été décidé l'achat de manuels scolaires dans deux disciplines pour la rentrée prochaine. Avec la mise en œuvre des nouveaux programmes depuis 2016, l'établissement avait été doté de crédits globalisés, il restait un reliquat de 27 000 euros environ car certaines d'entre elles ne s'étaient pas positionnées.

Le choix est porté sur :

- LCA Grec : un manuel par élève pour les élèves de 3<sup>ème</sup>
- Histoire-Géographie et EMC :
  - ✓ Niveau 6<sup>ème</sup> : 2 jeux de 30 manuels (à laisser dans les salles de classe)
  - ✓ Niveau 5<sup>ème</sup> : 3 jeux de 30 manuels (à laisser dans les salles de classe)
  - ✓ Niveau 4<sup>ème</sup> : 2 jeux de 30 manuels (à laisser dans les salles de classe)
  - ✓ Niveau 3<sup>ème</sup> : un manuel par élève + un jeu de 30 manuels à laisser dans la salle

Vote : 0 contre / 0 abstention / 21 pour.

Le conseil adopte à l'unanimité ces propositions.

## **6. Organisation du temps scolaire**

Lors du conseil d'administration du 3 octobre, une demande de réorganisation du temps scolaire avait été votée pour une modification des horaires du collège. La réponse de la Région Nouvelle-Aquitaine, services de transport du 13 juin dernier étant défavorable, il faut voter l'annulation du changement d'horaire votée par l'assemblée du 3 octobre.

L'organisation actuelle à savoir une fin des cours les lundi, mardi, jeudi, vendredi à 16h15 et le mercredi à 12h00 est donc maintenue.

Vote : 0 contre / 9 abstentions / 12 pour.

## **7. Nouvelle sectorisation**

Le collège de Lusignan sera touché par la nouvelle sectorisation à la rentrée 2019 votée lors de la commission permanente du Conseil Départemental du 5 avril 2018 qui a arrêté les secteurs de recrutement des collèges du département.

Jusqu'à maintenant les élèves de CM2 de Sanxay avaient le choix d'aller soit au collège de Ménigoute soit au collège de Lusignan mais avec dérogation. Pour la rentrée 2019, la commune de Sanxay sera toujours rattachée à ces deux collèges et il ne sera plus nécessaire de faire une demande de dérogation pour le collège de Lusignan.

## II - Fonctionnement général

### 1. Conventions et contrats (Annexe 5)

- Convention de groupement d'organisation d'une antenne comptable

Monsieur Derouet, gestionnaire du collège, indique que le lycée du Bois d'Amour récupère la gestion de quatre nouveaux établissements et perd la gestion du collège de Rabelais qui change d'agence comptable. Une nouvelle convention doit être votée suite à ce changement.

Vote : 0 contre / 0 abstention / 21 pour.

Le conseil approuve à l'unanimité la signature de cette nouvelle convention par Monsieur Baudet.

- Convention avec le comité départemental de la Vienne de Basket et le club du Pays Mélusin Basket Club (PMBC) pour la section départementale basket

Cette convention entre le PMBC et le comité de basket d'une durée de 3 ans prendra fin au 31 août 2018. Une nouvelle convention est établie entre le collège, le comité et le club pour une durée de deux ans.

Vote : 0 contre / 0 abstention / 21 pour.

Le conseil approuve à l'unanimité la reconduction de cette convention pour une durée de 2 ans.

- Constitution d'une plateforme sécurisée pour une publication des MAPA

Monsieur Derouet précise que lorsque l'on fait un marché de plus de 25 000 euros hors taxe, il faut faire un appel d'offre.

La convention avec l'AJI (Association des Journées de l'Intendance) apportera une plateforme sécurisée pour la publication des MAPA (Marché A Procédure Adaptée). Le montant annuel s'élève à 120 euros ttc.

Vote : 0 contre / 0 abstention / 21 pour.

Le conseil approuve à l'unanimité l'adhésion à cette association.

- Convention à titre précaire pour un logement de type F3 du collège du 1<sup>er</sup> juillet au 31 juillet 2018

Vote : 0 contre / 0 abstention / 21 pour.

Le conseil d'administration vote à l'unanimité cette proposition.

- Convention à titre précaire pour un logement de type F4 du collège du 1<sup>er</sup> août 2018 au 30 juin 2019

Vote : 0 contre / 0 abstention / 21 pour.

Le conseil d'administration vote à l'unanimité cette proposition.

- Reconduction des conventions et contrats dont la liste est donnée sur polycopié (Annexe 5)

Vote : 0 contre / 0 abstention / 21 pour.

La liste est adoptée à l'unanimité des 21 votants.

- Monsieur le principal demande l'autorisation, d'une part, de recruter 10 contrats d' d'AED pour l'année 2018/2019

Monsieur Baudet précise que trois contrats sont soumis au vote en supplément pour pallier les départs éventuels.

Vote : 0 contre / 0 abstention / 21 pour.

Le conseil d'administration vote à l'unanimité cette autorisation.

- Et d'autre part, de recruter 2 personnels en contrat CUI/CAE dans le cadre de fonction d'AVS

Vote : 0 contre / 0 abstention / 21 pour.

Le conseil d'administration vote à l'unanimité cette autorisation.

## **2. Travaux**

### Point sur les toitures :

Il y a une continuité des travaux. A partir du 2 juillet, le bâtiment B sera en travaux (changement des plaques fibrociments, isolation, peinture de la charpente métallique, ...).

### Création de préaux et mise en accessibilité des bâtiments :

#### **- Dès le 9 juillet et jusqu'en fin août :**

- Réalisation des sanitaires à l'infirmerie
- Création d'un local ménage au premier étage du bâtiment B
- Fondations de l'ascenseur au niveau du bâtiment A
- Fondations des deux préaux

#### **- En septembre :**

- Fondations de l'ascenseur bâtiment B

#### **- Vacances de la Toussaint :**

- Réseau électrique et évacuation fluviatile
- Montage du fût de l'ascenseur du bâtiment A

#### **- Vacances de Noël :**

- Selon le prévisionnel, les deux préaux seront installés

#### **- Septembre 2019 :**

- Selon le prévisionnel, les deux ascenseurs seront opérationnels

Au fil du temps, toute l'accessibilité des bâtiments ainsi que l'ensemble des sanitaires seront faits.

Lors de la commission permanente du Conseil Départemental du 7 juin 2018, un crédit de 25 000 euros a été affecté au collège au titre du programme 2018 de grosses réparations, d'entretien et d'équipement pour les travaux suivants :

- Acquisition de casiers pour les élèves (250 casiers neufs : 1 pour 2)
- Remplacement d'une vanne d'équilibrage sur le réseau de chauffage
- Réfection ponctuelle de l'étanchéité de la toiture du bâtiment technologie

Pour donner suite à une question, Monsieur Derouet précise que le local à vélo sera démonté à une date encore inconnue.



## **III – Vie budgétaire et financière**

### **1. Tarifs**

#### **o Logements**

L'établissement dispose de trois logements de fonction : deux F3 et un F4. Monsieur Baudet explique que ces logements peuvent être loués à titre précaire et la location peut cesser au 30 juin 2019. Il propose de ne pas augmenter les tarifs.

- o F3 : le loyer est de 220 euros + 30 euros de charges

Vote : 0 contre / 0 abstention / 21 pour.

Le conseil d'administration vote à l'unanimité cette proposition.

- o F4 : le loyer est de 320 euros + 30 euros de charges

Vote : 0 contre / 0 abstention / 21 pour.

Le conseil d'administration vote à l'unanimité cette proposition.

#### **o Dégradations (manuels scolaires, équipements divers)**

Monsieur Derouet soumet au conseil d'administration le vote des différents types de remboursement suite aux dégradations des manuels scolaires :

- o Si le manuel a moins d'un an : remboursement au prix du neuf
- o Si le manuel a plus d'un an : 15 euros de remboursement
- o Absence du CD de langue : 6 euros de remboursement
- o Autres types de dégradations : remboursement à la hauteur du montant de la réparation ou du remplacement

Vote : 0 contre / 0 abstention / 21 pour

Le conseil d'administration vote à l'unanimité ces propositions.

### **2. Crédits pédagogiques globalisés**

Pour 2018, la dotation globalisée des crédits pédagogiques, attribuée par le rectorat, s'élève à 1 800 € (pour mémoire, elle était de 20 120 € l'année dernière).

Elle couvre l'achat des carnets de correspondance (1 001,40 €) et la contribution à verser au CFC (798,60 €). Pour information, les manuels scolaires ont été financés par la dotation globalisée des crédits pédagogiques des deux années précédentes.

Cette répartition est soumise au vote.

Vote : 0 contre / 0 abstention / 21 pour

Le conseil d'administration vote à l'unanimité cette répartition.

### **3. DBM**

Monsieur Derouet présente une DBM pour information.

41.04 euros seront prélevés sur les crédits des manuels scolaires pour couvrir les dépenses concernant les carnets de correspondance.

#### **4. Utilisation des fonds sociaux**

Monsieur Derouet donne des précisions non nominatives sur l'utilisation des fonds sociaux. Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'établissement disposait de 9 516,88 €. 16 familles ont pu bénéficier d'une aide à hauteur de 1 444,06 € soit 15,2% de l'enveloppe.

Une dotation de 2 700 € est venue abonder ce fonds en juin 2018. Au 25 juin 2018, le montant total du fond est de 10772,82 €.

Les fonds sociaux servent à l'accompagnement ponctuel des familles pour le paiement partiel de la demi-pension. M Baudet rappelle que la totalité de la créance n'est pas prise en compte par le fonds social, les parents s'engageant à la hauteur de leurs possibilités.

## IV - Questions diverses

Monsieur Baudet apporte des précisions aux questions posées lors de précédents conseils d'administration :

- Utilisation de Pronote pour la communication famille/équipe enseignante

Monsieur Baudet précise que l'outil de communication prioritaire est toujours le carnet de correspondance. Néanmoins, l'icône « discussion » sera ouverte sur le logiciel Pronote. Le renseignement du mail des enseignants sera laissé à l'appréciation de chacun.

Les membres du conseil d'administration conviennent de la nécessaire tolérance concernant les délais de réponse et le droit à la déconnexion.

- Elève accueilli en mobilité réduite en septembre 2018

Une rampe d'accessibilité sera faite pour aller de la cour au bâtiment de technologie. Les cours de mathématiques, d'anglais, de français et d'histoire-géographie seront dispensés en salles de technologie. La restauration et les sanitaires seront accessibles. Il n'y aura pas, en revanche, la possibilité d'aller en salle d'étude. Le reste des cours (physique-chimie, SVT, éducation musicale et arts plastiques) seront, peut-être, faits à domicile (SAPAD) avec l'équipe pédagogique si les financements par le Rectorat sont accordés.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Baudet clôt la séance à 20h 39.

Les secrétaires de séance,

Mme Du Cloux et Mme Thébault

Le Président,  
COLLEGE JEAN MONNET  
Le Principal  
86600 LUSIGNAN  
Vincent Baudet